

AD/SPV

3 juin 1992. Moudon.

RESOLUTION NO 2

Considérant que:

- Le Conseil d'Etat exige pour le budget 1993 des mesures d'économies portant sur 5% des dépenses compressibles de l'Etat, les conséquences étant pour nous une détérioration de nos conditions de travail, de salaire et d'emploi,
- l'application de telles mesures renforce le caractère élitiste de l'école,

les membres de l'AVMS 5-6, réunis en Assemblée générale le 5 mai 1992, demandent au CC/SPV:

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- d'intervenir, le cas échéant, auprès du DIPC avec la plus grande fermeté pour défendre l'école sur un plan pédagogique, et les maîtres quant à leurs conditions de travail,- d'utiliser si nécessaire les moyens les plus efficaces, grève incluse, afin de contrer toute tentative de démantèlement de l'école vaudoise. |
|--|